

## **Le regroupement pour les directeurs de centre contractuels**

Il est organisé conjointement par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage MM. J.-P. Barutaut, P. Desmazeau, M.-C. Hascouet, J.-Y. Maraquin et J.-P. Tosi et par les inspecteurs développement – expérimentation – exploitations agricoles et ateliers technologiques MM. P. Lizée, X. Le Cœur, Alain Germot et X. Bordenave. Il a un caractère obligatoire. Le suivi logistique est confié à AgroSup Dijon/DirEAD (ex Eduter/CNPR).

Son objet est centré sur la place et les rôles du centre au sein de l'EPL, le fonctionnement administratif et pédagogique, les éléments de base afférents à la politique économique et financière, la construction et la mise en œuvre du projet de centre.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **6 demi-journées** aura lieu la **semaine 04 en 2021** :  
**du mardi 26 janvier 2021 à 14 heures au vendredi 28 janvier 2021 à 12 heures**  
**à AgroSup Dijon.**

**Date limite d'inscription à ce regroupement : 05 janvier 2021 – 18h00**

**Les agents contractuels des DROM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.**

⇒ **lien vers le programme du regroupement**

**Les frais de stages liés au regroupement disciplinaire sont assumés par le niveau national :**

Les frais de stages sont remboursés par AgroSup Dijon/DirEAD (ex Eduter/CNPR) :

- les frais d'hébergement et de restauration, pendant le stage, sont payés directement aux prestataires par AgroSup Dijon/DirEAD (ex Eduter/CNPR) : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent au regroupement. **La réservation de l'hébergement ne sera faite pour lui qu'après qu'il ait confirmé sa participation en répondant au questionnaire dématérialisé envoyé via un lien (SPHINX) sur son adresse Mélagri ;**

- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés par AgroSup Dijon/DirEAD (ex Eduter/CNPR) après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a **confirmé sa participation**.

## **Programme du regroupement des directeurs de centre contractuels**

### **Directeurs CFA/CFPPA**

- ⇒ Le contexte général de la FPCA et son financement
- ⇒ Le métier de directeur de centre
- ⇒ L'organisation administrative et le pilotage administratif des centres
- ⇒ La gestion des Ressources Humaines et éléments de management
- ⇒ Le pilotage budgétaire des centres
- ⇒ Le pilotage pédagogiques des centres et leurs spécificités
  - La pédagogie de l'alternance
  - L'individualisation

### **Directeurs Exploitation Agricole (EA) / Atelier Technologique (AT)**

- ⇒ Le contexte administratif et comptable des EA / AT
- ⇒ Repères en comptabilité : applications pratiques liées aux EA / AT
- ⇒ Le projet d'exploitation, pilotage stratégique, témoignage d'un DEA / DAT
- ⇒ La fonction pédagogique des EA / AT
- ⇒ Eléments de management et de gestion des ressources humaines (GRH)